REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU RE

Envoyé en préfecture le 28/01/2025 Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le

DES DELIBERATIONS DU CID: 084-218401024-20250127-2025_D_10-DE DE LA COMMUNE DE ROUSSII

NOMBRES DE MEMBRES Qui ont pris Afférents part à la au Conseil En Municipal délibération exercice

15

15

12

Séance du 27 JANVIER 2025

Date de la convocation 21/01/2025

> Date d'affichage 21/01/2025

Objet de la délibération

Mise à disposition de la salle d'activités pour le Centre Social et Culturel Lou Pasquié

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents: Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. DEBROAS, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

Absents: M. BORDE donne pouvoir à Mme BONNELLY, M. CHOMETTE donne pouvoir à M. DEBROAS, M. BERGERON, M. DEVAUX, Mme GRAS,

Madame le Maire rappelle que le Centre Social et Culturel Lou Pasquié organise des activités relatives à l'ASLH des enfants durant les vacances scolaires.

Pour permettre le fonctionnement, il demande la mise à disposition de la salle d'activités situé au front de l'école.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention.

Nº 10/25

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Madame le Maire, Et après en avoir délibéré,

- APPROUVE par 12 POUR, la convention en vue de la mise à disposition de la salle d'activités pour le Centre Social et Culturel Lou Pasquié dans le cadre de l'ALSH pour les vacances scolaires selon les périodes citées dans la convention effective.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer ladite convention

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY

Gérard DEBROAS



